

Projet de cession de TIGF

La décision du CE de TIGF

La CFDT a demandé unilatéralement une ouverture de négociation, puis FO s'y est déclaré favorable également, ensuite rejoints par CFTC. CGT de son côté s'est prononcé opposé à toute négociation. L'intersyndicale a donc été temporairement malmenée et ces actions ont créé une situation cacophonique que TOTAL a bien su exploiter puisqu'il demande une interruption du droit d'alerte en contrepartie de l'ouverture des négociations.

Pour rappel, la procédure de droit d'alerte a été votée à **l'unanimité** au CE du 31 octobre et avait pour but d'ouvrir un espace légal permettant d'obtenir des informations, d'avoir un **expert** en cession d'actifs et en droit social, un échange sur les dispositions sociales et la gestion des situations des salariés et cela avant que le projet de cession ne soit abouti et décidé par TOTAL.

Le SICTAME UNSA se positionne sur l'ordre du jour du CE extraordinaire du 29 novembre :

- ❖ **OUI à l'ouverture de négociations visant l'obtention d'engagements industriels et sociaux.** Le SICTAME a demandé et continue de demander un engagement formel de TOTAL sur la pérennité de TIGF, le maintien des emplois, du siège social à Pau et des dispositifs sociaux (en particulier de retour vers le groupe), dans ses accords avec le futur repreneur. Le SICTAME s'oppose au chantage fait par TOTAL demandant la suspension du droit d'alerte en préalable à toute avancée sur cet engagement. En tant que syndicat non représentatif (pour le moment), le SICTAME n'est pas (encore) en mesure de négocier mais **se déclare favorable à toutes actions allant dans le sens de l'obtention de cet engagement.**
- ❖ **NON à la suspension du droit d'alerte : le chantage de TOTAL est indigne.** Le SICTAME estime que les négociations peuvent tout à fait se dérouler en parallèle (d'autant que les négociations se dérouleraient au niveau du Groupe et l'expression du droit d'alerte est du ressort de TIGF) et que c'est à TOTAL de faire preuve de la bonne volonté de ses déclarations d'intention (« *attentifs à la préservation de l'emploi au maintien des dispositions sociales et à la localisation du siège de l'activité à Pau.* »).
- ❖ **OUI au maintien de l'expertise.** Dans la situation actuelle, il est incontournable d'avoir accès aux conseils et aux analyses d'un **expert** en finances et en droit social (de la même manière que lors de l'expertise annuelle des comptes de l'entreprise par le CE).

Des informations à jour et en ligne sur :

<http://www.sictame-unsatotal.org/fr/tigf>

Inscrivez-vous sur la liste de diffusion du SICTAME TIGF

(par mail à frederique.braguier@tigf.fr)

Notre but et notre objectif : rendre notre entreprise plus humaine

Pour nous soutenir ou recevoir les **Cahiers du SICTAME** ou les **Bulletins SICTAME**, ou pour toutes informations sur le **SICTAME UNSA à TIGF**, contactez **Frédérique Braguier** (05 59 13 36 24)

Sites Internet : www.sictame-unsatotal.org - , www.unsa.org pour l'UNSA